



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Informations supplémentaires :

Sigma Industries Inc.

Denis Bertrand

Président et chef de la direction

Téléphone : (418) 484-5282

Courriel : denis.bertrand@sigmaindustries.ca

SIGMA INDUSTRIES ANNONCE L'INTERDICTION D'OPÉRATIONS POUR SES PRINCIPAUX DIRIGEANTS

Québec (Québec), le 24 août 2010 –Sigma Industries Inc. (« *Sigma* » ou la « *Société* ») (Bourse de croissance TSX : SIC) annonce qu'elle n'était pas en position de déposer ses états financiers annuels vérifiés pour l'exercice terminé le 24 avril 2010, le rapport de gestion y afférent ainsi que les attestations du chef de la direction et du chef des finances dont la date butoir était le 23 août 2010.

Suite au récent dépôt de sa proposition concordataire en vertu de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*, laquelle a été approuvée par ses créanciers et ratifiée par la Cour supérieure du Québec les 2 et 3 août 2010, Sigma négocie présentement avec ses prêteurs institutionnels les derniers détails de la reconduction des crédits à terme mis à sa disposition par ces derniers et, en conséquence, ne prévoit pas être en mesure de procéder au dépôt de ses états financiers vérifiés avant le 13 septembre 2010.

La Société a procédé à une demande temporaire d'interdiction d'opérations de ses dirigeants (l'« IOD ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF »), l'Alberta Securities Commission (l'« ASC ») et la British-Columbia Securities Commission (la « BCSC »), en vertu de l'Instruction générale 12-203, laquelle demande d'IOD, si elle était accordée, interdirait les transactions sur les valeurs mobilières de la Société par certains de ses initiés. Une IOD n'affecterait pas le droit des personnes qui ne sont pas des administrateurs, dirigeants ou initiés de la Société à transiger leurs titres de la Société. L'approbation d'une IOD est à l'entière discrétion de l'AMF, l'ASC et la BCSC et il n'y a aucune assurance que cette ordonnance soit accordée.

Dans l'éventualité où l'IOD était accordée, la Société entend respecter les dispositions des Lignes directrices sur l'information de remplacement tel que prévues à l'Instruction générale 12-203 aussi longtemps que la Société sera en défaut, incluant la diffusion aux deux semaines d'un rapport sur la situation, chacun de ces rapports devant être diffusé sous forme de communiqué de presse.

À PROPOS DE SIGMA INDUSTRIES

Sigma Industries Inc. (TSX-V : SIC), une société manufacturière spécialisée dans la fabrication de produits en composite et de produits de métaux, compte cinq filiales en exploitation et emploie près de 350 personnes. Elle exerce ses activités dans les marchés des camions de gros tonnage, des autocars, du transport en commun, des autobus, des trains et des métros, de la machinerie, de l'agriculture, de la foresterie légère et de l'énergie éolienne. Sigma vend ses produits aux fabricants et distributeurs d'équipement d'origine des États-Unis, du Canada et de l'Europe.

La Bourse de croissance TSX et son fournisseur de services de réglementation (au sens attribué à ce terme dans les politiques de la Bourse de croissance TSX) n'assument aucune responsabilité quant à la pertinence ou à l'exactitude du présent communiqué.